

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 21 février 2022

**N° CP-2022-2-7-1**

**N° applicatif 3206**

### **7<sup>ème</sup> Commission**

Commission Réseaux et mobilités

### **Service instructeur**

Pôle travaux neufs Sud secteur Brunstatt

### **Service consulté**

## **PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL " AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - DREAL GRAND EST 2022 "**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à déposer les dossiers de candidature relatif à l'appel à projets régional " Aménagement cyclables - Grand Est 2022". Cet appel à projets, piloté par la DREAL Grand Est, a pour but de soutenir des aménagements cyclables identifiés dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et le Plan « vélo et mobilités actives » se proposent de faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de déplacement à part entière, en triplant notamment la part modale du vélo pour atteindre 9% d'ici à 2024.

À cette fin, plusieurs leviers financiers ont été actionnés :

- La dotation de soutien à l'investissement public local avec 500 millions d'euros sur 5 ans dans le cadre du Grand plan d'investissements à la disposition des collectivités pour "développer des services de transport de proximité durables", notamment les aménagements cyclables ;
- Le Fonds national « mobilités actives », d'un montant de 350 millions d'euros sur 7 ans visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.

L'objectif de ce nouvel appel à projets, piloté par la DREAL Grand Est, est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien, mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

Deux catégories de projets sont éligibles :

- la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés jusqu'à 15 km,
- la résorption de discontinuités d'itinéraires, pour des projets structurants.

Les projets doivent s'inscrire dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et respecter les recommandations techniques élaborées par le CEREMA. Les dossiers doivent être déposés avant le 11 mars 2022.

Plusieurs projets remplissant les critères d'éligibilité à ce fonds régional ont été recensés sur le territoire de la Collectivité.

Il s'agit notamment :

- du franchissement de la RD430 par une passerelle longeant la RD20 à KINGERSHEIM ;
- de l'aménagement cyclable longitudinal, de passages inférieurs sous la RD83 et de la dénivellation du passage à niveau n°7 de la ligne COLMAR-METZERAL dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la rocade ouest de COLMAR ;
- de la création d'une voie verte le long du projet de barreau de VIEUX-THANN.

Ces opérations sont prévues dans le programme P068 "aménagement des routes principales" et dans trois opérations:

- P0680029 Dénivellation du carrefour château d'eau à Kingersheim ;
- P0680052 Rcade de Colmar ;
- P0680048 Liaison RD66 à Vieux-Thann.

Pour pouvoir y prétendre, la Collectivité doit déposer un dossier de candidature devant notamment comporter une délibération validant :

- le projet et le financement prévisionnel ;
- autorisant le représentant de la collectivité à déposer le dossier;
- autorisant le représentant de la collectivité à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la subvention si le dossier est retenu.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la participation de la Collectivité à l'appel à projets « aménagements cyclables- Grand-Est 2022 » en vue d'obtenir une subvention pour les projets cyclables de la Collectivité que sont la passerelle au niveau du carrefour château d'eau de la RD430, les aménagements cyclables de la rocade ouest de Colmar et la voie verte de la liaison RD66 à Vieux-Thann prévus dans le programme P068 « aménagement des routes principales » ;

- De m'autoriser à signer tous les documents constitutifs des dossiers de candidature y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY